



DEFENSA DE NIÑAS Y NIÑOS INTERNACIONAL DNI  
DEFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL DEI  
DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL DCI



# **RAPPORT ANNUEL 2010**

Remerciements particuliers à:  
Toutes les sections nationales de DEI pour leur collaboration,  
Nos donateurs pour leur soutien et  
Nos stagiaires pour leurs contributions.  
Couverture: DEI Equateur

Auteurs: Robin Myers, Ileana Bello, Aïsha Rahamatali  
Edition: Ileana Bello, Aïsha Rahamatali, Robin Myers, Tommaso Atzeni, Aurore  
Dachy  
Traduction: Céline Réau, Tommaso Atzeni

Tous droits réservés- DEI 2011



## TABLE DES MATIERES

---

I. Avant- propos de notre Directrice.....	4
II. Introduction de notre Président.....	5
III. Qui sommes nous: Acteurs justice, Défenseurs de droits.....	6
IV. Où nous travaillons: Un réseau global de membres nationaux.....	6
V. Comment nous travaillons: Efforts pour les Droits de l'Enfant, la protection et la participation.....	7
VI. DEI au niveau mondial: Les activités programatiques principales de 2010.....	8
1. Plan Stratégique d'Action sur la justice pour mineurs.....	8
a. Plaidoyer International de la justice pour mineurs.....	8
b. Groupe Interinstitutions sur la Justice pour Mineurs.....	9
c. Plaidoyer International pour les Droits de l'Enfant.....	11
2. Publications.....	12
3. Autres principales réalisations.....	13
VII. DEI au niveau Régional: Réalisations principales et activités des sections nationales.....	14
a. Amériques.....	14
b. Afrique.....	16



VIII. DEI au niveau national: Réalisations principales et activités des sections nationales.....	17
1. Afrique.....	17
2. Amériques.....	18
3. Asie et Pacifique.....	21
4. Europe.....	22
5. Moyen Orient.....	23
IX. Vue d'ensemble des Sources de financement de DEI en 2010 .....	24
X. Personnel de DEI- SI et Conseil Exécutif International en 2010.....	25



## ACRONYMES UTILISÉS DANS LE RAPPORT

---

**ACPF** – African Child Policy Forum

**ACERWC** – Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant

**AGI** – Assemblée Générale Internationale (de DEI)

**ANCED** – Associação Nacional dos Centros de Defesa da Criança e do Adolescente (National Association of Centres of Defence for Children and Adolescents, Brésil)

**CDE** – Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant

**CEI** – Conseil exécutif international (de DEI)

**CDH** – Conseil des Droits de l'Homme

**CRCA** – Children's Rights Centre of Albania

**DEI-SI** – Défense des Enfants International – Secrétariat International

**DPKO** – Department of Peacekeeping Operations

**ECOSOC** – Conseil Économique et Social des Nations Unies

**ECPAT** – End Child Prostitution, Child Pornography and Trafficking of Children for Sexual Purposes

**EPU** – Examen Périodique Universel

**GT-CAV** – Groupe de travail sur les enfants et la violence

**IPJJ** – Groupe Interinstitution pour la Justice des Mineurs

**HCDH** – Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme

**OIT** – Organisation Internationale du Travail

**OIJJ** – Observatoire International de Justice Juvenile

**OG No. 10** – Observation Générale No. 10 (de la Convention relative aux Droits de l'Enfant)

**OMCT** – Organisation Mondiale Contre la Torture

**PRI** – Penal Reform International

**SPARC** – Society for the Protection of the Rights of the Child (Pakistan)

**SLDC** – Socio-legal defence centre/ centre de défense socio-juridique

**RSSG** – Représentant Spécial du Secrétaire Général (e.g. sur la violence contre les enfants)

**PNUD** – Programme des Nations Unies pour le Développement

**UNESCO** – Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture

**UNODC** – Office des Nations Unies contre la Drogue et le Crime

**UNICEF** – Fonds des Nations Unies pour les Enfants

**YMCA** – Young Men's Christian Association



### I. AVANT PROPOS DE NOTRE DIRECTRICE: Ileana Bello



Notre mouvement a été créé il y a plus de 30 ans et ses réalisations ont été nombreuses, pourtant, nombreux seront les défis auxquels nous continuons de faire face. Tout au long de l'année 2010, DEI a continué de lutter pour défendre les droits des enfants et à se battre pour leur respect partout dans le monde.

En raison de la crise économique internationale, certains gouvernements ont placé les droits de l'homme en dernier sur la liste des priorités de leur politique financière, et cela s'est traduit, à des degrés divers, par des réductions budgétaires pour la mise en œuvre de législations efficaces et des mesures respectant les droits humains. Les droits des enfants, qui devraient être une priorité partout, ont également été négligés, et donc le rôle des organisations de droits humains est devenu plus qu'essentiel - en particulier pour celles qui sont axées sur les enfants, qui semblent être plus dans le besoin. DEI a été très actif, aussi bien à travers son large mouvement de part le monde, mais aussi à travers son Secrétariat International (DEI-SI), en rappelant aux gouvernements qu'aucune excuse n'est valable lorsque les droits des enfants sont violés et qu'investir dans des politiques visant à améliorer la qualité de vie des enfants équivaut à investir dans l'avenir du pays et du bien-être de la société dans son ensemble.

Cette année, DEI, avec d'autres organisations des droits de l'homme et institutions internationales des droits de l'homme, a travaillé pour intégrer la justice pour mineurs et la justice des enfants au sens large comme sa priorité au niveau international. Les enfants qui entrent en contact avec la loi deviennent plus vulnérables, sont exposés à des violations, et doivent affronter la justice dans un contexte d'incarcération. Le rapport publié cette année par DEI-SI est dédié au thème de la détention avant jugement. Il montre des preuves de l'inefficacité de la privation de liberté et ses graves conséquences sur le bien-être physique et psychologique des enfants. Compromettre l'avenir d'un enfant signifie affecter la vie d'un adulte au sein de la société où il, ou elle, vivra. C'est dans cet esprit que les gouvernements et les institutions doivent faire tous les efforts possibles pour respecter les règles et normes internationales consacrées aux droits des enfants.

Le préambule de nos statuts énonce que: « Défense des Enfants International (DEI) affirme que tous les enfants doivent être respectés et leurs droits fondamentaux doivent être garantis, sans discrimination aucune, indépendamment de leur appartenance ethnique, sexe, langue, religion ou tout autre type de condition personnelle ou familiale ».

Encore une fois, DEI a été au front et a pu réaliser de nombreuses améliorations concrètes vers l'accomplissement des droits des enfants à travers le monde - bien que beaucoup reste à faire. Nous continuerons de lutter aussi longtemps que de telles luttes existeront dans le monde. Nous souhaitons un temps où les droits de l'homme n'auront plus besoin de défense, un temps où les enfants pourront jouir de leurs droits librement et joyeusement!

Ileana Bello, Directeu de DEI



## II. INTRODUCTION DE NOTRE PRESIDENT: Rifat Odeh Kassis

Alors que nous nous réfléchissons sur une autre année de travail ici à DEI - une nouvelle année de promotion, protection, priorité et renforcement des droits de l'enfant dans le monde - nous réfléchissons également sur nos défis tout au long de l'année, comment ils ont fondé nos décisions et nos collaborations; et comment nous avons travaillé à créer des contributions substantielles et des changements durables en dépit des obstacles auxquels nous faisons face.



Les obstacles ne sont pas des moindres. En plus des défis implicites posés par le domaine des droits de l'enfant même - et en s'assurant que ces droits soient dans les agendas des gouvernements locaux, nationaux, régionaux et internationaux et dans la législation - DEI, comme beaucoup d'organisations des droits de l'homme dans le monde, subissent de graves difficultés économiques. La crise financière mondiale met à rude épreuve tant les ONG que les donateurs, et de ce fait prive plusieurs communautés (y compris et surtout les enfants) de nombreuses ressources et des systèmes de soutien dont ils ont besoin d'urgence. En outre, certains donateurs et pays donateurs ont accru les conditions imposées aux ONG, en imposant particulièrement les clauses anti-terrorisme dans les contrats. Cela signifie que certaines ONG seront mal définies dans leurs contextes comme agents pour la guerre contre le terrorisme plutôt que comme agents pour un monde meilleur. Ces restrictions erronées posent de nouveaux contretemps aux organisations des droits humains.

Malgré les difficultés, le Secrétariat international de DEI (DEI-SI) et nos 43 sections nationales travaillent dur pour maintenir notre travail complet, efficace, solidaire et durable, et il y a eu beaucoup à célébrer cette année. En Novembre, DEI-SI et DEI-Palestine ont co-parrainé une conférence internationale en Palestine sur la protection et participation des enfants, «un Environnement Protecteur - une Participation Active»; les sections de DEI de part le monde, ainsi que de nombreux autres acteurs internationaux des droits des enfants, ont participé et eu la chance de partager leurs expériences et leur expertise. D'importants projets régionaux, comme le Programme régional sur la justice pour mineurs en Amérique latine (géré par les huit sections DEI dans cette région), continuent à prospérer. La planification de l'Assemblée Générale Internationale triennale de DEI (AGI) est en cours, en combinaison avec une conférence internationale des droits des enfants, «La Privation de Liberté comme mesure de dernier recours: Expérience Africaine », qui se tiendra en Ouganda en Novembre 2011. DEI a aussi accueilli deux nouvelles sections nationales comme membres provisoires du mouvement: la Russie et le Zimbabwe.

DEI a la chance d'avoir un large réseau de sections nationales dévouées et des partenaires engagés dans la lutte pour les droits des enfants - parce que leur véritable et complet accomplissement est encore très loin. Partout dans le monde, 215 millions d'enfants travaillent, 115 millions s'engagent dans des travaux dangereux. Des centaines de milliers sont impliqués dans des conflits violents tant qu'enfants soldats. Dans ces cas et dans d'autres situations, les droits des enfants sont violés en masse, et ils vivent sans protection politique, juridique, sociale et psychologique adéquate. Nous nous sommes engagés non seulement à améliorer cette réalité, mais à la changer. Et, avec l'aide de nos partenaires et amis du monde entier, nous nous y rapprochons chaque année.

Rifat Odeh Kassis, President du mouvement de DEI



### III. QUI SOMMES NOUS: Acteurs de justice, Défenseurs de droits

Défense des Enfants International (DEI) est une organisation non gouvernementale internationale qui promeut et défend les droits des enfants au niveau mondial, régional, national et local depuis plus de 30 ans. DEI est représenté dans 43 pays dans le monde via ses sections nationales et ses membres associés. Chacun travaille sur les problèmes concernant les droits de l'enfant qui touchent leur pays allant de l'élimination du travail des enfants, à la traite des enfants et la violence faite aux enfants aux droits des enfants dans les zones de conflit à la promotion de la participation des enfants. La justice pour mineurs est la question essentielle du mouvement mondial de DEI, avec plus de 75% des sections nationales menant des activités dans ce domaine.

Le Secrétariat international de DEI, situé à Genève est le centre du mouvement. Il représente le mouvement au niveau international et développe des projets destinés à promouvoir les droits de l'enfant dans le monde et qui soutiennent des actions et la croissance des bureaux nationaux DEI et des membres associés.

#### Notre mission

DEI s'engage à garantir une action internationale continue, pratique, systématique et concertée afin de protéger les droits des enfants tels que stipulés dans la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant, dans les protocoles facultatifs et dans tous les autres textes des droits de l'homme.

#### Notre vision

Les enfants devraient jouir de leurs droits et les exercer dans une société juste et responsable.

### IV. NOS LIEUX D'INTERVENTION: Un réseau global des membres nationaux

DEI dispose de sections nationales et/ou de membres associés dans les pays suivants :

**En Afrique** : Angola, Bénin, Cameroun, Congo, Gambie, Ghana, Côte d'Ivoire, Liberia, Mauritanie, Maurice, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo, Ouganda et Zimbabwe (section provisoire). **En Amérique** : Argentine, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Équateur, Paraguay, Mexique et Uruguay ainsi qu'un représentant à l'ONU à New York. **En Europe** : Albanie, Belgique, République Tchèque, France, Italie, Pays-Bas, Macédoine, Suisse, Slovaquie, Russie (section provisoire). **En Asie et dans le Pacifique** : Australie, Pakistan et Sri Lanka. **Au Moyen-Orient** : Israël, Liban et Palestine.







## V. NOTRE FACON DE PROCÉDER: Lutter pour les droits, la protection et la participation des enfants

Les principes inscrits dans la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant dirigent les travaux au niveau national, régional et international de DEI. Sur la base de la Convention, d'autres normes internationales représentatives et autres textes régionaux, les sections nationales de DEI développent des actions pour répondre aux problèmes qui ont une incidence sur les droits de l'enfant dans les pays où elles sont présentes. Ces actions peuvent comprendre : le contrôle de l'application des normes en matière de droits des enfants, la défense et les actions auprès des politiques, la recherche ciblée, la diffusion d'informations et la sensibilisation, la formation des décideurs de la justice, de la police et des travailleurs sociaux et des professionnels de l'enseignement, ainsi que des interventions directes auprès des enfants, de leur famille et de la communauté locale. DEI-SI vise à soutenir de telles initiatives, qu'elles soient réalisées par les sections individuellement ou par des efforts régionaux, de manières différentes; ce soutien inclut parfois une assistance technique aux sections lorsque elles élaborent des propositions / programmes spécifiques ou lorsque elles préparent des rapports alternatifs à soumettre au Comité des droits de l'enfant ou à l'Examen périodique universel (EPU) et d'autres instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme.

DEI est persuadé que la mise en place de réseaux et d'alliances stratégiques sont nécessaires pour permettre de renforcer son travail. DEI dispose d'un statut consultatif auprès du Conseil Économique et Social des Nations Unies (ECOSOC) et du Conseil de l'Europe et travaille en relation avec l'UNESCO, l'UNICEF et l'OIT. DEI est également membre du groupe ONG pour la Convention relative aux droits de l'enfant et est coordinateur du Groupe de travail sur les enfants et la violence. DEI est un membre élu du Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'étude des Nations Unies sur la violence contre les enfants et est l'organisation hôte et un membre actif du Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs.



Les activités programmatiques principales du Secrétariat International en 2010

### 1. Plan Stratégique d'Action sur la Justice pour Mineurs

Tout au long de 2010, le Secrétariat international de DEI (DEI-SI) a continué à mettre en œuvre son plan d'action stratégique sur la justice pour mineurs. Son objectif global est de "rendre la situation des enfants en relation avec la justice pour mineurs dans le monde connue internationalement, promouvoir des actions qui visent à inclure la justice pour mineurs comme une question prioritaire dans les agendas politiques au niveau international, régional et national et à renforcer les systèmes nationaux de justice pour mineurs, et garantir les droits des enfants et des adolescents en conflit avec la loi. "

Cette année, avec le soutien continu et renouvelé de nos donateurs et des sections, DEI a pu poursuivre et faire progresser ses objectifs directeurs:

- Suivre et analyser l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant et des autres instruments de défense des droits humains de manière à mesurer les progrès et difficultés et à faire des recommandations concernant en particulier la justice pour mineurs, afin d'avoir une justice pour mineurs qui soit conforme aux termes de la Convention.
- Mener une action de plaidoyer et de lobbying pour faire respecter les droits de l'enfant dans la justice pour mineurs, en incluant l'application de mesures et de pratiques qui privilégient des solutions alternatives à la détention, qui abordent la question de la violence et du respect de la dignité de tous les enfants.
- Renforcer l'utilisation d'instruments et de mécanismes internationaux et régionaux assurant la protection des droits de l'homme et accroître le rôle actif de DEI pour la coordination d'un plaidoyer en faveur des droits de l'enfant dans la justice pour mineurs, en restant focalisé sur la justice pour mineurs et en disséminant une expertise sur la justice pour mineurs dans toutes les régions du monde.
- Améliorer les capacités des sections nationales de DEI en particulier et des militants des droits des enfants en général, pour promouvoir et défendre les droits de tous les enfants, mais surtout des enfants en conflit avec la loi et d'apporter un soutien technique et moral aux efforts de plaidoyer et de lobbying des sections au niveau international.
- Construire et consolider des partenariats et des alliances stratégiques entre les membres du mouvement et avec d'autres partenaires afin de répondre de manière adéquate aux défis de l'évolution rapide du contexte mondial.

La section suivante décrit les activités principales et les partenariats établis par DEI-SI afin de traduire ces objectifs en actions.

#### a. Plaidoyer International de la Justice pour Mineurs

**Avec les représentants des sections nationales de DEI en Amérique latine - et, précisément, du Programme Régional de DEI sur la Justice pour Mineurs en Amérique latine**, DEI-SI a participé au 12<sup>ème</sup> Congrès des Nations Unies sur la Prévention du Crime et la Justice Pénale (qui s'est tenu en avril 2010 à Salvador de Bahia, Brésil), dont la justice des mineurs était l'un des thèmes principaux, et coparrainé (avec DEI Amériques) un séminaire d'une journée sur la justice pour mineurs. [Pour plus d'informations sur l'événement, l'implication de DEI, et le Programme régional, (s'il vous plaît) voyez la section VII, Programmes et Projets Régionaux.]



- Lors de la 13<sup>ème</sup> session du Conseil des Droits de l'Homme (CDH), qui s'est tenue en mars, DEI-SI, avec d'autres ONG, a présenté une déclaration orale invitant les Etats à aborder la question des enfants victimes d'abus sexuels pendant leur détention ( sujet de la Réunion Annuelle du CDH sur les droits de l'enfant en 2010). Cette déclaration a souligné que les Etats devraient prendre des mesures spéciales pour promouvoir des alternatives à la détention, ainsi que pour favoriser du personnel de qualité, l'accès aux mécanismes de plainte et d'enquête, poursuivre les coupables, et un accès efficace, indépendant et une surveillance des lieux de détention. La déclaration a également invité les agences de l'ONU à effectuer une étude sur l'ampleur, les causes et les conséquences des abus sexuels d'enfants détenus. Pendant la même session du CDH, DEI-SI et l'OMCT ont soumis une déclaration orale conjointe sur la violence contre les enfants dans les lieux de détention, et DEI-SI a co-signé une autre déclaration orale qui a été lue pendant la discussion (menée par Plan International et co-organisé par DEI -SI parmi plusieurs autres organisations) sur la violence dans les écoles et au sein des familles. DEI a aussi été activement engagée dans les principales réunions de la session et a participé à plusieurs événements parallèles organisés par diverses organisations et institutions.
- DEI a rencontré, deux fois en mars, la Représentante Spéciale du Secrétaire Général (RSSG) sur la Violence contre les Enfants, Mme Marta Santos Pais: d'abord via la représentation de DEI au sein du Conseil consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants, et le second en tant que coordinateur du groupe de travail du Groupe des ONG pour le CDE sur les Enfants et la Violence basé à Genève. DEI-SI a présenté à la RSSG son rapport intitulé " Mettre fin à la violence contre les enfants dans les systèmes de justice" et a réitéré l'importance de prêter attention à la question de la violence contre les enfants en détention.
- DEI a également contribué au rapport que la RSSG a soumis à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New York, en octobre, fournissant des contributions spécifiques sur la violence institutionnelle et la justice pour mineurs - avec un accent particulier sur la violence en détention provisoire, pendant les procédures d'arrestation et dans les centres de détention. Cette contribution a également porté à l'attention de la RSSG sur le problème croissant de la détention des adolescents comme une réponse à l'insécurité urbaine. Beaucoup de questions prioritaires soumises par le Programme Régional de DEI sur la Justice pour Mineurs en Amérique latine ont été présentées dans le rapport final de la RSSG (A/65/262), parmi elles : la criminalisation des enfants pauvres / marginalisés; l'abus de la détention et la privation de liberté comme une tactique préventive plutôt qu'en dernier recours, la violence et les abus subis par les mineurs en détention, y compris la détention avant jugement et la culture croissante de l'impunité à l'égard de la violence contre les enfants, de manière que la Convention relative aux Droits de l'Enfant et les autres normes internationales des droits de l'enfant deviennent de plus en plus difficile à appliquer.
- Au cours de trois sessions du Comité des droits de l'Enfant des Nations Unies (le Comité), DEI-SI a participé aux sessions et a présenté des notes informatives sur les questions liées à la justice pour mineurs dans les pays où DEI a des sections. Pour la 53<sup>ème</sup> session en Février, DEI-SI a diffusé des notes sur le Cameroun, l'Equateur, Israël, et le Paraguay; pour la 54<sup>ème</sup> session de Juin, sur l'Argentine, la Belgique, et le Nigeria, et pour la 55<sup>ème</sup> session en Octobre, sur l'Angola et le Sri Lanka.
- En août, DEI a co-sponsorisé et participé à une tribune internationale sur la justice pour mineurs, «La justice pour les adolescents et les mesures en liberté», à Mexico. Ce forum a été réalisé dans le cadre du Programme Régional sur la Justice pour Mineurs en l'Amérique Latine dirigé par les sept sections latino-américaines de DEI. [Pour plus d'informations sur le forum, la participation DEI, et le Programme régional, (s'il vous plaît) voir la section VII., Programmes et Projets Régionaux.]

## **b. Le Groupe Interinstitutions sur la Justice pour Mineurs (IPJ)**

Cette année, DEI-SI a continué d'accueillir le Groupe Interinstitutions sur la Justice pour Mineurs (IPJ). Il fait également partie de son comité directeur.

Avec un secrétariat permanent créé en 2007, l'IPJ a été mandaté par le Conseil Economique et Social des



Nations Unies (ECOSOC) pour faciliter et renforcer la coordination au niveau national et mondial en fournissant conseils et assistance technique sur la justice pour mineurs en conformité avec la Convention relative aux Droits de l'Enfant et les autres normes pertinentes.

Depuis juin 2010, l'IPJ est composé de douze membres: six organes des Nations Unies et six organisations non gouvernementales actives dans la réforme de la justice juvénile. En plus de DEI, il comprend le HCDH, UNICEF, DPKO, PNUD, ONUDC, le CDE, l'Association Internationale des juges et Magistrats de la Jeunesse et de la Famille, OIJJ, PRI, Terre des Hommes, et l'OMCT.

L'IPJ cherche également à renforcer son rôle en tant que plateforme pour l'échange d'informations et d'expertise sur la justice des mineurs au niveau national, régional et international. C'est dans cet esprit que ses membres ont choisi de porter les questions de justice pour mineurs dans l'agenda de la communauté internationale.

En tant que coordinateur du Groupe de travail du Groupe des ONG pour le CDE sur les Enfants et la Violence, DEI a travaillé en étroite collaboration avec les membres de l'IPJ impliqués dans ce groupe (OMCT, Terre des Hommes et le HCDH), en accordant une attention particulière au suivi des recommandations concernant les enfants en détention contenues dans l'Étude des Nations Unies sur la Violence contre les Enfants.

## Résultats en 2010

- En tant que hôte et membre du comité directeur de l'IPJ, DEI était actif et impliqué chaque fois que les Observations finales du Comité faisaient référence à l'assistance technique en matière de justice pour mineurs, dans les pays où DEI a des sections. Cela a également entraîné des efforts pour assurer un suivi coordonné des actions au niveau national, notamment par le biais des réunions de suivi aux Observations Finales du Comité au niveau international avec les États parties. Le Secrétariat de l'IPJ a également souligné les pays particuliers dans lesquels le Comité a recommandé que les États parties contactent l'IPJ et ses organisations membres afin de recueillir leur aide.
- Le Secrétariat de l'IPJ a compilé et diffusé les Observations Finales du Comité liées à la justice pour mineurs pour l'année 2010, couvrant les trois sessions du Comité (53<sup>ème</sup> à la 55<sup>ème</sup>) qui ont eu lieu dans cette période. Leurs sujets couvrant l'administration de la justice pour mineurs, la justice afférent aux enfants victimes et témoins d'actes criminels, de torture et / ou d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants, la peine de mort pour les enfants et les châtiments corporels. La compilation, disponible en anglais, français et espagnol, peut être trouvée sur le site du IPJ [www.juvenilejusticepanel.org](http://www.juvenilejusticepanel.org)
- En Novembre, DEI-SI, avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux Droits de l'Homme (HCDH) et la coordinatrice du Secrétariat du groupe, ont représenté l'IPJ à une réunion avec le personnel des Missions Permanentes de l'Argentine et du Pakistan. Ces réunions - deux parmi les plusieurs menées auprès de représentants gouvernementaux des Etats - ont eu lieu afin d'assurer le suivi des Observations Finales du Comité. En outre, ces réunions ont été l'occasion pour présenter l'IPJ, ses membres et leurs activités aux représentants des États, ainsi que de partager des informations et des meilleures pratiques.
- Tout au long de l'année, l'IPJ a cherché à augmenter la visibilité interne du Groupe au sein du personnel aux niveaux international, régional et national, un effort qui incluait des contacts réguliers et demandes d'informations avec les représentants des membres du Groupe et les acteurs de la justice juvénile. L'IPJ a, dans ce cadre participé à une réception de DEI pour la présentation de deux publications sur la justice des mineurs en Septembre 2010 [pour plus d'informations, voir la section IV.2, Publications, ci-dessous.]
- Un autre exemple de collaboration entre les membres du Panel serait la nomination de DEI comme



membre du Comité d'Honneur de la IVe Conférence de l'Observatoire International de Justice Juvénile (OIJJ), intitulé «Construire des systèmes de justice juvénile Intégrative: méthodologies appropriées concernant les troubles mentaux et la toxicomanie. » (l'OIJJ est un membre du IPJJ.) La conférence s'est tenue à Rome en Novembre.

- DEI-SI a assisté à la réunion annuelle de l'IPJJ le 24 et 25 Juin à Sion, en Suisse, une autre occasion de partager une plus grande coopération au niveau mondial et national en matière de conseils techniques et d'assistance dans la justice des mineurs à travers l'échange d'informations sur les projets et programmes de justice pour mineurs.

### **c. Plaidoyer International des Droits des Enfants**

En plus de son axe thématique sur la justice pour mineurs, DEI a maintenu une attention plus large à d'autres questions relatives aux droits des enfants et, dans la mesure du possible, a répondu à de graves violations des droits des enfants au cas par cas - en particulier dans les pays où DEI a une présence nationale. [Pour plus d'informations sur les déclarations et communiqués de presse qui ont véhiculé les positions de DEI, (s'il vous plaît) voir la section IV.2, Publications, ci-dessous.]

Les éléments suivants représentent certains des principaux efforts de plaidoyer de DEI-SI sur les droits des enfants au cours de la dernière année.

#### **Résultats en 2010**

- DEI-SI a contribué, avec d'importants apports des sections nationales, à la Résolution des Nations Unies intitulée «Les Droits de l'Homme dans l'Administration de la Justice » (N.A./C.3/65/L.35), adoptée par le Troisième Comité de l'Assemblée Générale des Nations Unies en octobre 2010.
- DEI-SI a participé à la 13ème, 14ème et 15ème session du CDH de l'ONU et a organisé et co-organisé deux événements parallèles : un sur la violence sexuelle contre les enfants au cours de la 13ème Session et l'autre sur la réforme de la justice pour mineurs au cours de la 14ème Session, les deux en mars.
- DEI a fait une intervention lors du lancement de la Campagne Internationale pour la ratification des deux Protocoles Facultatifs à la Convention des Nations Unies relative aux Droits de l'Enfant le 25 mai 2010, lors d'un événement spécial à New York. La déclaration a été présentée par la représentante bénévole de DEI à New York, Avis Sri-Jayantha.
- En juin, DEI-SI a été nommé le nouveau co- coordinateur du Groupe de Travail sur les Enfants et la Violence (GT-CAV), avec War Child Holland. Le GT-CAV fait partie intégrante du Groupe des ONG pour la CDE en s'assurant que les droits des enfants sont activement avancés au sein du système des Nations Unies, ainsi que dans d'autres forums internationaux. Il offre à ses membres une plateforme de débat et d'action commune en vue de protéger les enfants contre la violence et de renforcer la coopération entre les institutions et les organisations, locales et internationales, actives dans le domaine des droits des enfants.
- DEI est un membre du Conseil Consultatif des ONG pour le suivi de l'Étude des Nations Unies sur la Violence contre les enfants, et elle a été représentée depuis sa création par Virginia Murillo Herrera, présidente de DEI Costa Rica, en représentation du mouvement DEI.
- En juin, DEI-SI et War Child Holland ont co-présidé une réunion entre le RSGS sur la Violence contre les Enfants et le Groupe de Travail sur les Enfants et la Violence. Le but de cette réunion était de confirmer le soutien de la communauté des ONG aux activités de la RSSG et de rechercher les moyens d'une coopération plus étroite. Cela a également été l'occasion de confirmer la volonté du groupe de travail de soutenir la Campagne pour la ratification universelle des deux Protocoles Facultatifs à la CDE, ainsi que de contribuer à



- DEI-SI a assisté, en septembre, à une consultation d'experts sur les mécanismes de conseil, de plainte et de rapport adaptés aux enfants. Organisé par la RSSG sur la Violence contre les Enfants, Mme Marta Santos Pais, la Rapporteuse Spéciale sur la Traite des Enfants, la Prostitution des Enfants et la pornographie mettant en scène des enfants, Mme Najat M'jid Maala, et le Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme, la consultation - qui comprenait parmi les intervenants, des médiateurs pour les enfants de l'île Maurice, la Grèce et l'Irlande - a servi à recueillir des informations pour le rapport conjoint que Mme Santos Pais et Mme M'jid ont présenté au Conseil des droits de l'homme sur le même sujet.
- DEI-SI a continué de fonctionner en tant que secrétariat pour le Comité de Plaidoyer de DEI. Des lettres d'appel urgents et des communiqués de presse ont été envoyés aux gouvernements et à d'autres parties prenantes en réponse aux violations des droits des enfants dans le monde.

## 2. Publications

- Deux bulletins bimensuels ont été écrits, publiés et diffusés par DEI-SI en 2010: d'abord, le Bulletin DEI, qui compile les mises à jour sur les activités des sections de DEI et celles de DEI-SI, ainsi que la publication d'articles et des informations produites par les sections elles-mêmes. Deuxièmement, le Bulletin d'Information sur la Justice pour Mineurs, qui traite spécifiquement des événements et des débats dans le domaine de la justice pour mineurs au niveau international, principalement ceux dans lesquels DEI participe. Les bulletins d'information de 2010 comprenaient deux éditions spéciales: un Bulletin sur la Justice pour Mineurs en trois parties sur le 12ème Congrès des Nations Unies sur la Prévention du Crime et la Justice Pénale tenu en avril 2010 à Salvador de Bahia, au Brésil, et un bulletin DEI sur les questions liées à l'esclavage moderne à l'occasion de la Journée Internationale pour l'Abolition de l'Esclavage. Toutes ces publications peuvent être téléchargées sur le site de DEI, [www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org)
- DEI-SI a rédigé et publié deux nouvelles fiches d'information - une sur la réinsertion sociale des enfants après leur libération et une sur le droit d'être entendu dans le système de la justice pour mineurs - dans le cadre de son projet sur le suivi de l'Observation Générale (OG) no 10 de la CDE. Ces deux fiches s'ajoutent aux sept qui avaient déjà été produites par DEI-SI sur les sujets clés de OG n° 10 (la prévention de la délinquance juvénile, le déjudiciarisation, l'âge minimum de responsabilité pénale; le procès équitable, l'interdiction de la peine de mort et de l'emprisonnement à vie, et la privation de liberté comme mesure de dernier ressort). Comme avec les ressources précédentes, les deux nouvelles fiches d'information sont disponibles en anglais, français et espagnol. Pour réaliser ces fiches, DEI-SI a reçu les commentaires et soutien de la coordonnatrice du programme régional latino-américain sur la justice pour mineurs, Rose Marie Acha (DEI-Bolivie) et de la présidente de DEI-Costa Rica et expert des droits de l'enfant, Virginia Murillo Herrera.
- DEI-SI a écrit et distribué de nombreuses déclarations et communiqués de presse sur les événements d'actualité dans le domaine des droits des enfants, y compris, et le plus souvent, en réponse aux violations de ces droits. Ils comprennent l'état des droits des enfants en Tunisie, Egypte et Côte d'Ivoire au cours des moments distincts de violence et d'instabilité politique vécues par ces pays; le lancement de la Campagne de ratification universelle des 2 Protocoles Facultatifs à la CDE et une discussion sur les effets persistants de la crise financière mondiale sur les organisations internationales des droits humains et la nécessité pour les gouvernements de continuer à soutenir leur travail important, pour ne citer que quelques uns. DEI-SI a également aidé les sections nationales à diffuser leurs propres déclarations et communiqués de presse aux médias internationaux, en particulier les sources situées à Genève, par exemple, SPARC (membre associé de DEI au Pakistan) a écrit plusieurs documents sur les violations des droits des enfants que DEI-SI a aidé à faire connaître.
- DEI-SI a publié un rapport - collecte de preuve intitulé « Stop à la Violence: L'utilisation abusive de la détention provisoire, ou le besoin d'une réforme des systèmes de justice pour mineurs ». Par-



tie d'une collection de rapports sur les questions prioritaires de la justice pour mineurs que DEI-SI produit presque chaque année; le rapport 2010 se concentre sur le fait que c'est dans les centres de détention provisoire, y compris les postes de police et les prisons, que les droits des enfants sont violés plus fréquemment et de manière flagrante - et c'est dans ce domaine que les normes internationales sur la détention et le traitement sont les moins respectés. Prenant une approche approfondie, fondée sur des preuves, le rapport examine également les conséquences nuisibles de la détention avant jugement, sur l'efficacité du système de justice pour mineurs en général et répond au besoin d'une réforme globale de ce système afin d'arrêter les abus et la surexploitation de la détention. Cette publication a reçu des réactions extrêmement positives par des experts de la justice des mineurs et sera utilisé comme base pour l'établissement d'un groupe thématique de l'IPJJ sur la détention préventive.



*Rapport de DEI: "Stop à la violence! L'utilisation abusive de la détention provisoire, ou le besoin d'une réforme des systèmes de justice pour mineurs".*

### 3. Autres Réalisations Clés

- DEI-SI, en collaboration avec DEI- Palestine (organisation hôte), a co-parrainé une conférence internationale sur la protection et la participation des enfants intitulé "Environnement protecteur - Participation active" en Novembre. Tenue à Bethléem, en Palestine, la conférence a été suivie par les sections de DEI du monde entier, ainsi que par des nombreux partenaires internationaux, collègues, acteurs des droits des enfants et autres personnes intéressées. Les enfants ont joué un rôle important; un enfant a parlé dans chaque panel, partageant son / sa propre expérience et analyse. En plus des enfants palestiniens participants à l'évènement, des enfants d'Amérique latine (Costa Rica et Mexique) ont aussi partagé leurs expériences. Parmi les panélistes des droits des enfants il y avait des représentants des sections DEI en Bolivie, Maurice, Mexique, Pays-Bas et Costa Rica.



*DEI Palestine and DEI-SI ont organisé une conférence sur la participation des enfants intitulée "Environment Protectif- Participation Active. La Conférence a mis l'accent sur les expériences et points de vue des enfants, avec la participation active des enfants de différents pays dans les différents panels.*

- DEI-SI a participé à l'exposition « Making Peace » et aux réunions l'accompagnant sur la paix mondiale. Ces événements étaient organisés par le Bureau International de la Paix (qui célébrait le centenaire du prix Nobel de la paix) à Genève, en juin. DEI avait un stand qui présentait le Mouvement, les publications et les activités de DEI de part le monde, permettant une plus grande visibilité de DEI à Genève et dans le public en général.



*Le stand de DEI-SI à l'exposition "Making peace" tenue à Genève en Juin par le Bureau International de la paix pour célébrer le centenaire du prix Nobel de la paix*

- Aussi en juin, DEI-SI, avec Ycare et YMCA, a accueilli un groupe de jeunes militants des droits des enfants - des représentants de YMCA en Sierra Leone, en Irlande, au Togo, en Angleterre et au Guatemala - au Conseil des Droits de l'Homme (CDH) à Genève. Ces jeunes militants ont présenté leur recherche sur la mise en œuvre par leurs gouvernements respectifs de la résolution sur l'Administration de la Justice (y compris la



justice pour mineurs), adopté par le CDH avec la Résolution 10.2 (1)). Ils ont également participé à une session de formation dirigée par DEI-SI sur les mécanismes de l'ONU (CDE, CDH, les procédures spéciales, etc) et sur comment les utiliser dans leurs pays respectifs, ainsi qu' à un événement-parallèle intitulé « Réforme de la Justice pour Mineurs à la lumière de la Convention de l'ONU relative aux Droits de l'Enfant », qui a été organisée par DEI, Ycare et YMCA et co-parrainée par la Mission de l'Autriche.



*A l'occasion du Conseil des Droits de l'Homme, DEI-SI, YCare et YMCA ont accueilli un groupe de jeunes activistes de différents pays qui ont présenté une étude sur la situation dans leur pays et ont participé activement à une formation organisée par DEI-SI sur les mécanismes des NU.*

- DEI-SI a été invité à donner des conférences / formations sur les droits des enfants à des étudiants du Centre de Genève pour l'Enseignement et la Recherche dans l'Action Humanitaire, l'Institut des Droits de l'Homme de Lyon, l'Université de Hambourg et l'Université Murdoch d'Australie.
- DEI-SI a tenu une réception pour la présentation de deux rapports sur la justice des mineurs : son rapport « Stop à la Violence: L'utilisation abusive de la détention provisoire, ou le besoin d'une réforme des systèmes de justice pour mineurs » et le rapport sur la justice des mineurs en Suisse, produit par DEI-Suisse. Cet événement a eu lieu à Genève en Septembre et a été suivi par certains membres du Comité des Droits de l'Enfant, la RSSG sur la Violence contre les Enfants, des représentants de l'UNICEF, et des membres de nombreuses organisations internationales et de la société civile.



*DEI-SI a tenu une réception pour la présentation de 2 publications sur la justice juvénile: "Stop à la Violence: L'utilisation abusive de la détention provisoire, ou le besoin d'une réforme des systèmes de Justice pour mineur"; et un rapport sur la justice pour mineurs en Suisse produit par DEI Suisse .*

- DEI-SI a supervisé l'admission provisoire, tel que voté par le CEI dans sa session de Novembre, de deux nouvelles sections nationales de DEI: le Zimbabwe et la Russie.

## VII. DEI AU NIVEAU REGIONAL

### 1. Programmes régionaux et projets

#### a. En Amérique

Le programme régional de DEI sur la justice pour mineurs en Amérique Latine, mis en place en 2004, fait la promotion des systèmes spécialisés de justice pour mineurs conformes à la CDE et aux autres normes internationales des droits de l'homme. Les trois principaux thèmes sont: 1) défendre les droits des adolescents en conflit avec la loi en Amérique Latine avec une attention toute particulière sur la prévention et la réduction des violences institutionnalisées dans les systèmes pénaux d'Amérique Latine ; 2) les mesures non-privatives de libertés, les mesures socio-éducatives et les solutions alternatives au traitement légal avec pour objectif d'encourager une application plus étendue ; et 3) l'âge de la responsabilité pénale avec pour objectif la promotion d'une réduction de la tranche d'âge de la responsabilité pénale en augmentant l'âge minimum et en maintenant l'âge maximum à 18 ans suivant les recommandations de la CDE. Un ensemble de projets nationaux et d'activités à la fois régionales et internationales et le Programme régional d'activités se complètent dans un processus coordonné de mobilisation, de lobbying, de dénonciations et de propositions. Basé à DEI Bolivie, le programme est mis en œuvre par les sections DEI d'Argentine, de Bolivie, de Colombie, du Costa Rica, de l'Équateur, du Paraguay et d'Uruguay et implique en plus la participation des sections DEI du Brésil,



du Chili et de son membre associé au Mexique.



## Le programme régional DEI sur la justice pour mineurs en Amérique Latine compte parmi ses principales réussites en 2010 :

- La participation au 12ème Congrès des Nations Unies sur la Prévention du Crime et la Justice Pénale, en vue de faire avancer les trois principaux thèmes sur son agenda et d'assurer une certaine visibilité sur la scène internationale. Ce Congrès qui s'est tenu en avril à Salvador de Bahia au Brésil, comprenait un séminaire d'une journée sur la justice pour mineurs en Amérique Latine, qui était co-organisé par la Coordination régionale du programme de justice pour mineurs, le vice-président de DEI Amérique et DEI SI. DEI a activement participé aux discussions et aux événements qui ont eu lieu en marge du Congrès. De même, DEI a défendu auprès des États, avec succès, l'intégration dans les Programmes régionaux des questions de justice pour mineurs dans la « Déclaration finale de Salvador » finale, comprenant une référence aux sanctions alternatives. DEI a également diffusé un appel pour une justice pour mineurs efficace, juste, qui respecte les droits et l'adhésion aux engagements internationaux. Cet appel a été soutenu par plus de 30 organisations non-gouvernementales de niveau international, national et régional. Il a également été distribué à tous les gouvernements représentés. Par la suite, DEI a été invité à intervenir en tant qu'orateur sur trois manifestations parallèles : une organisée par l'IPJJ, une par l'ONG basé au Royaume Uni Howard League pour la réforme pénale et une par l'Institut international des droits des enfants.



*Le 12ème Congrès des NU sur la Prévention du crime et la justice pénale, tenu à Salvador de Bahia. A cette occasion DEI-Amériques et DEI- SI ont organisé un séminaire sur la justice des mineurs et ont réussi à obtenir l'inclusion des priorités du programme régional dans la "déclaration de Salvador"*

- En août, le programme régional a présenté le contexte et participé à un forum international dans la ville de Mexico « Justice pour les adolescents et mesures en liberté ». Le forum était organisé par Reintegra (membre associé de DEI au Mexique) en collaboration avec le Fond des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF); la Direction exécutive du traitement des mineurs dans le gouvernement du District Fédéral (ville de Mexico), l'Assemblée législative, la Cour Suprême de Justice de la ville de Mexico et la Commission des droits de l'homme, tous du District Fédéral. Ces institutions ont réuni leurs efforts pour promouvoir un système de justice pour mineurs complet et mettre en place des mesures non-privatives de liberté et éducatives comme meilleur moyen d'obtenir une réintégration des jeunes en conflit avec la loi.



*Forum sur "la justice pour les adolescent et mesure de liberté", organisé par Reintegra (membre associé de DEI au Mexique) pour promouvoir l'amélioration des systèmes de justice juvénile et la mise en place de mesures alternatives à la détention pour la réintégration des jeunes en conflit avec la loi.*

- La Représentante spéciale du secrétaire général (RSSG) sur la violence contre les enfants, Marta Santos Pais, continue de faire de la justice pour mineurs en Amérique latine une priorité. En 2011, elle a formellement demandé l'assistance et la participation de DEI et de l'OMCT pour en savoir plus sur ce sujet. En juillet, DEI-SI a envoyé un document réalisé grâce à la coordination du Programme régional DEI, ainsi que l'OMCT, pour fournir les éléments clés et les recommandations relatives à l'état de la justice pour mineurs en Amérique latine. La plupart des problèmes ont été mis en avant dans le rapport qui a suivi (A/65/262) rédigé par SRSR sur la justice pour mineurs. Ces problèmes sont abordés à la Section VI.1.a Défense de la justice pour mineurs.



- Le Programme régional prépare une audience auprès de la Commission Inter-américaine sur les Droits de l'Homme. Un rapport sera remis sur la situation des différents systèmes de justice pour mineurs en Amérique Latine. Ce rapport sera composé des résultats des recherches de DEI et des enquêtes menées sur place.
- Un plan média et de communications plus important est en train de se mettre en place pour le Programme régional. Il comprendra un site Internet, un forum virtuel et la publication de bulletins électroniques.

Pour plus d'informations relatives aux activités nationales des sections qui participent au Programme régional, veuillez vous référer à la Section VIII, "DEI au niveau national". Site web: [www.dnijusticiapenaljuvenil.org](http://www.dnijusticiapenaljuvenil.org)

## **B. Afrique**

Depuis 2009, les sections DEI en Afrique se sont rencontrés pour mettre en place un programme de justice pour mineurs dont l'objectif est de promouvoir un environnement cohérent et paisible. Elles se sont efforcées d'encourager la défense au niveau international, national et régional pour la survie des enfants, leur protection, leur participation et leur développement, en respectant toujours les intérêts de l'enfant pour favoriser la non discrimination, l'accès à la justice et la réhabilitation des enfants en conflit avec la loi. Notamment, ce programme envisage de renforcer le réseau DEI pour influencer de manière positive des changements juridiques dans le domaine de la loi et des pratiques dans toute l'Afrique. Il existe encore de nombreuses et inquiétantes lacunes dans la législation locale, les politiques, les structures et les ressources de l'administration de la justice des enfants.

En 2010, les sections DEI, DCI-SI et l'African Child Policy Forum (ACPF) a organisé un évènement destiné à atteindre ces objectifs. Ensemble, elles ont l'intention de développer des directives sur une justice favorable aux enfants en Afrique qui seront présentées, débattues, modifiées ou adoptées au cours d'une conférence internationale qui aura lieu à Kampala, en Ouganda en novembre 2011. DEI et l'ACPF, par la suite, défendront l'application de ces directives dans les états africains par le biais du Comité d'experts africains sur les droits et le bien-être des enfants (ACERWC) ainsi que par le biais de l'Union africaine.

Cette conférence ainsi que tout le processus de développement des directives pour une justice favorable aux enfants, représente une occasion importante pour les sections DEI d'Afrique d'échanger des expériences et des connaissances (entre les sections et avec d'autres acteurs internationaux de la justice pour mineurs) et de travailler ensemble pour la mise en œuvre d'un programme régional de justice pour mineurs en Afrique.

DEI, par le biais de sa Vice-présidence en Sierra Leone, fait partie du Forum de la société civile sur la Charte Africaine des droits et du bien-être de l'enfant et travaille en étroite collaboration avec le Comité africain des experts sur les droits et le bien-être de l'enfant



## VIII. DEI AU NIVEAU NATIONAL

### Les avancées majeures et les activités des sections nationales

#### Par région

##### 1. En Afrique

- **DEI-Angola a dirigé plusieurs séminaires sur les droits des enfants tout au long de l'année afin d'augmenter la visibilité et l'impact de l'organisation.** Ces séminaires se sont tenus dans plusieurs lieux de la communauté locale comme des églises, des écoles, des postes de police situés dans les trois communes (Sambizanga, Cazenga and Cacuaco) de la capitale Luanda où DEI Angola est basé. Des sujets comme l'exploitation sexuelle et le commerce des enfants, le travail des enfants et les enfants en conflit avec la loi y ont été abordés.
- **DEI-Congo a poursuivi plusieurs activités dans le domaine de la justice pour mineurs après l'élargissement en 2009 de la loi nationale sur la protection des enfants.** Ces activités incluent une campagne de sensibilisation pour la mise en place d'un observatoire des droits des enfants en prison en RDC. Cette campagne a été réalisée en conformité avec et en parallèle de la campagne menée par DCI-SI à Genève. DEI-Congo a également poursuivi son projet portant sur l'éducation des enfants en prison, en menant des études avec l'aide de la police, des ministères et des enfants eux-mêmes. De plus, DEI-Congo a commencé à échanger des informations avec l'Observatoire international de Turquie afin de partager des points de vue et des conseils dans les domaines de l'enseignement, de la formation et de la recherche.
- **DEI-Côte d'Ivoire a continué de développer un partenariat avec l'organisation hollandaise Aflatoun** et avec l'inspection gouvernementale de l'éducation primaire, travaillant sur l'autonomie sociale et financière équilibrée des enfants dans les écoles et les institutions.
- **DEI-Liberia a effectué des actions de défense et des stratégies d'intervention pour le compte de 52 enfants délinquants (accusés de délits mineurs) soumis à une détention provisoire prolongée dans la prison centrale de Monrovia.** 12 d'entre eux ont par la suite obtenu la clémence. DEI-Liberia a également formé un partenariat avec le Ministère de l'Égalité entre les sexes et du Développement et a mis en place/renforcé sept Comités de bien-être de l'enfant (CWC - Child Welfare Committee) et sept clubs d'enfants à Monrovia, qui se consacrent à la protection, la prévention et à la communication des violations des droits des enfants. Parmi les autres réalisations de DEI-Liberia, on trouve la formation de bénéficiaires, la publication d'affiches sur les différents problèmes de justice pour mineurs, une étude de base sur la justice pour mineurs menée en collaboration avec DEI-Sierra Leone, le suivi de cas de délinquants mineurs renvoyés des postes de police et des interventions psychosociales et une promotion approfondie en faveur de l'adoption du projet de loi sur l'enfant du Parlement libérien.
- **DEI-Niger a démarré un programme de formation des enseignants et de groupes d'étudiants en école primaire sur les droits des enfants à l'éducation en insistant particulièrement sur l'éducation à l'école et l'éducation financière.** Ce programme est mené en partenariat avec Aflatoun. DEI-Niger a également reçu l'aide de Solidarité Laïque via le réseau local national en vue de former les enseignants sur les droits des enfants à Tillabéri, une région située au sud-ouest du Niger.
- **DEI-Nigeria a renforcé et développé ses relations avec le Gouvernement d'état de Lagos, y compris le Département du développement international** via son programme du secteur de l'éducation, Conseil de l'éducation universelle d'état et le Comité d'action de l'État de Lagos sur le SIDA. Ces partenariats ont permis à DEI-Nigeria de participer à des programmes de formation importants, à des examens de la politique et à des sommets sur des sujets tels que la jeunesse et le maintien de l'ordre ; dispenser un enseignement de

qualité ; les infrastructures de l'éducation et le diabète chez les enfants, tous tenus dans l'État de Lagos. Un travail en collaboration avec les administrations des écoles et les organisations de la société civile locale ont permis à DEI-Nigeria d'organiser des ateliers et des réunions au niveau de la communauté, notamment un séminaire sur la prévention des abus des enfants. DEI-Nigeria a également intégré un programme volontaire dans son action, une stratégie innovante orientée vers une meilleure efficacité financière ainsi qu'un plus grand impact du programme.



- **DEI-Sierra Leone participe au projet régional « Girl Power » qui se concentre sur l'égalité des droits et des chances pour les filles et les jeunes femmes via les trois sections DEI d'Afrique** et les trois sections ECPAT avec le soutien du Ministère des Affaires Etrangères hollandais. (Ce projet a été soumis par Child Rights Alliance aux Pays-Bas, dont DEI-Pays-Bas est membre.) Dans le cadre de la préparation, DEI-Sierra Leone a participé à une formation organisée par l'équipe de Child Rights Alliance en novembre. Du fait qu'elle héberge la Vice-présidence de la région africaine, DEI-Sierra Leone a également fourni un soutien technique aux autres sections d'Afrique et a travaillé davantage avec le SI pour faire progresser les projets de DEI pour un programme régional de justice pour mineurs dans cette région.



*DEI-Sierra Leone a publié un rapport "Beyond the law: assessing the realities of Juvenile Justice in Sierra Leone", une analyse sur les systèmes de justice des mineurs en Sierra Leone, de l'arrestation à réintégration dans la société.*

- **DEI-Ouganda a été choisi pour accueillir la prochaine Assemblée générale internationale (AGI) conjointement avec une conférence internationale sur les droits des enfants,** « La privation de la liberté comme dernière solution : L'expérience africaine. » L'AGI et la conférence se tiendront à Kampala en novembre 2011. En 2010, DCI-Ouganda a continué à mettre en œuvre le Projet du centre de défense socio-juridique (SLDC) qui offre aux mineurs une représentation juridique au tribunal, fait évoluer les poursuites de mineurs aux degrés inférieurs, réinstalle et réintègre les enfants libérés et offre un soutien psychologique et un conseil aux enfants ainsi qu'aux parents. DEI-Ouganda a également réalisé son suivi financé par Cordaid et mis en œuvre le projet de responsabilisation des enfants en conflit avec la loi destiné à fournir une formation professionnelle aux anciens enfants délinquants âgés de 12 à 18 ans et de réussir à les réintégrer dans leurs familles et leurs communautés.

## 2. En Amérique

- **Dans le cadre des activités pour le programme régional DEI sur la justice pour mineurs en Amérique Latine, DEI-Argentine a dispensé des cours à 190 participants portant sur le Protocole facultatif se rapportant à la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants** et a abouti sur la formation de 150 adolescents. DEI-Argentine a mis en place des méthodes de collecte de données suite à la structure de l'étude du programme régional et les deux ont conçu et mené une enquête auprès des adolescents portant sur la justice pour mineurs et les droits. Le blocage de l'actuel (et inadapté) projet de loi portant sur la justice pour mineurs en Argentine figure parmi ses principales activités de défense effectuées en collaboration avec d'autres organisations. DEI-Argentine a également mis en œuvre un certain nombre de mesures socio-éducatives pour les enfants en conflit avec la loi (dont un projet de journalisme pour adolescents, une médiation pour enfants dans le système pénal et un soutien aux initiatives de développement professionnel, tous dans des régions spécifiques du pays) et des campagnes de sensibilisation, y compris des ateliers réservés aux parents et aux chefs de la communauté au sujet des adolescents victimes de violences.

- **DEI-Bolivie a continué de servir de centre pour le Programme régional sur la justice pour mineurs de DEI Amérique Latine.** Toujours axée sur les quatre thèmes majeurs (la violence conjugale, l'abus sexuel, les adolescents en conflit avec la loi et le travail des enfants), DEI-Bolivie a fêté son 25ème anniversaire en tant que section nationale. En coordination avec le Programme régional DEI et avec le soutien de ICCO



DEI-Bolivie a continué de diriger des ateliers interinstitutionnels sur la justice pour mineurs dans quatre villes, d'apporter son aide technique et de renforcer les capacités aux employés publics qui travaillent avec les enfants, de renforcer les capacités de la société civile et de former les étudiants dans les écoles de police. DEI-Bolivie prévoit également de s'engager dans un projet à long terme, à grande échelle qui va enfin poser les bases d'un système de justice pour mineurs efficace en Bolivie.  
Site Internet : [www.dni-bolivia.org](http://www.dni-bolivia.org)



*DEI-Bolivie a marqué son 25ème anniversaire en tant que section nationale. En collaboration avec le programme régional et le support de ICCO, DEI-Bolivie a continué de conduire des formations interinstitutions sur la justice juvénile dans 4 villes; l'assistance technique et du renforcement des capacités pour les officiels publics qui travaillent avec les enfants; de la société civile et des formations pour les étudiants dans l'académie de police*

- **DEI-Brésil (ANCED) s'est efforcé de faciliter le débat et la planification stratégique à l'élaboration d'une politique nationale de droits de l'homme**, axée sur les droits des enfants et des adolescents. Il s'agissait d'une campagne particulièrement d'actualité étant donné le débat politique intense à travers tout le pays à l'occasion des élections générales brésiliennes en 2010 (au niveau du président, des représentants d'état et des gouverneurs) et étant donné le lancement d'une campagne nationale portant sur les principales questions des droits de l'homme (Plan national III des droits de l'homme ou PNDH III). Avec l'aide de plusieurs partenaires et sponsors, DEI-Brésil (ANCED) a continué de travailler sur un projet destiné à surveiller les droits des enfants et des adolescents, un autre projet destiné à enquêter sur les homicides des adolescents privés de liberté dans les institutions socio-éducatives et encore un autre projet destiné à établir un modèle de défense contre les violences sexuelles visant les enfants et les adolescents. En collaboration avec la vice-présidence de DEI Amérique Latine, DEI-Brésil a également organisé le Séminaire d'Amérique Latine sur la justice pour mineurs qui a eu lieu à Salvador de Bahia, au Brésil, en avril.

Site Internet : [www.anced.org.br](http://www.anced.org.br)

- **DEI-Canada a présenté un document au Comité permanent de la justice et des droits de l'homme de la Chambre des communes canadienne qui étudie les amendements proposés à la loi canadienne sur le système de justice pénale pour enfants (YCIA- nom en anglais)**. Les amendements, rassemblés et publiés sous le Projet de loi C-4, adoptent une approche ferme sur le crime relatif à la justice pour mineurs au Canada. Ils essaient de rendre le YCIA plus punitive lors des négociations avec les enfants et les adolescents en conflit avec la loi. DEI-Canada critique plusieurs amendements de ce projet de loi C-4 et les dommages qu'ils pourraient causer sur les possibilités de réhabilitation et sur la pratique efficace d'un système de justice pour mineurs, ainsi que sur l'ensemble de l'état des droits des enfants au Canada. DEI-Canada a également présenté la lecture Lowery annuelle sur le sujet : « Les enfants d'Afghanistan : protection, éducation et le défi de la paix ».

Site Internet : [www.dci-canada.org](http://www.dci-canada.org)

- **DCE-Colombie a dirigé la Coalition colombienne pour arrêter d'utiliser les enfants soldats qui, en juin, a organisé une manifestation en marge et avant la session officielle du Comité des NU sur les Droits de l'Enfant** avec pour objectif d'apporter des informations sur la situation actuelle des enfants concernés par le recrutement forcé en Colombie. Elle a également présenté les activités de la Coalition. À l'occasion de l'examen de la CDE du gouvernement colombien, la Coalition, avec la participation active de DEI-Colombie, a également présenté un rapport parallèle sur le Protocole facultatif du CDE portant sur les enfants impliqués dans les conflits armés.



*DEI-Colombie a co organisé un évènement parallèle à la session officielle du Comité des Droits de l'Enfants*



- **DEI-Costa Rica a poursuivi sa ligne téléphonique « Mano Amiga » pour apporter une aide directe aux victimes de la traite**, les aider à obtenir des documents et former des groupes sélectionnés à ces sujets. Par le biais de son programme « Vias Alternas » (Routes parallèles), co mis en œuvre dans toute l'Amérique Centrale, DEI-Costa-Rica a encouragé la spécialisation des systèmes de justice pour mineurs. Les résultats sont visibles sous la forme de débats, de forums, la recherche/documentation sur la responsabilité criminelle des mineurs, la spécialisation des systèmes de justice pour mineurs et les problèmes de violence, la jeunesse et les médias. DEI-Costa Rica a également lancé des campagnes de défense et de sensibilisation sur différents sujets en relation avec les droits des enfants. Elle a développé des formations scolaires, travaillé sur l'étude des aptitudes des enfants et des adolescents dans les communautés rurales et urbaines défavorisées et elle a fourni aux professeurs des outils et des méthodes à appliquer à l'école. Elle a également favorisé la participation des enfants et des jeunes et organisé des espaces artistiques et culturels ayant pour thème le travail domestique des enfants chez eux ou chez des étrangers. Enfin, elle a créé une œuvre musicale appelée « La Brujita » (la petite sorcière) et a créé des peintures murales communautaires. DEI-Costa Rica a organisé des forums au niveau national sur les droits des enfants et la réalité nationale, en plaçant la violence faite aux enfants et aux adolescents comme sujet central de discussion dans tous les domaines. Tout au long de l'année, les bulletins mensuels et thématiques ont été publiés, aussi bien au niveau national que régional.

Site Internet : <http://www.dnicostarica.org/>



*DEI-Costa Rica a continué ses lignes téléphonique "Mano Amiga" qui donne une assistance directe aux victimes de la traite, produisant du matériel et formant des groupes particuliers*

- **DEI-Paraguay a mis en œuvre son projet de « Prise en charge intégrale des adolescentes en conflit avec la loi et des enfants et adolescents privés de leur famille au Paraguay »** auquel ont collaboré largement l'équipe technique de DEI-Paraguay, le Ministère de la justice et du travail et le directeur des centres d'accueil. DEI-Paraguay a également conclu un projet de centres d'accueil comme une possibilité d'accueil et de protection des enfants et adolescents séparés de leur famille. Elle a participé au Programme régional de justice pour mineurs portant sur la prévention de la violence institutionnelle dans le système de justice pour mineurs paraguayen. Elle a inclus un rapport sur la situation des droits de l'homme chez les enfants et les adolescents au Paraguay au cours des deux dernières années, en particulier celle des enfants en conflit avec la loi (les principaux bénéficiaires de DEI-Paraguay).

- **DEI-Uruguay reste un des contributeurs les plus importants au Programme régional DEI sur la justice pour mineurs en Amérique Latine.** Elle sort du lot car elle a établi et maintenu une plate-forme en ligne pour l'enseignement à distance qui a permis de former 400 opérateurs dans le système de justice pour mineurs en Uruguay. DEI-Uruguay a également poursuivi son Projet Herramientas (outils) qui travaille à l'application de mesures socio-éducatives non privatives de liberté en collaboration avec l'Institut d'Uruguay de l'enfance et de l'adolescence (INAU) et le Département de la justice. De plus, DEI-Uruguay est membre de « Grupo Privados de Libertad » (Groupe des personnes détenues) qui contrôle sur le long terme les centres de détention d'adolescents et mène une enquête régionale sur la violence dans les systèmes de justice pour mineurs dans les pays participants au Programme régional de justice pour mineurs en Amérique Latine. Pour ce projet, DEI-Uruguay travaille avec l'OMCT qui est un des co-membres de DEI dans le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs.

Site Internet : [www.dniu.org.uy](http://www.dniu.org.uy)



*DEI-Uruguay a continué son projet Herramientas (Outils) dont l'objectif est de mettre en œuvre des mesures socio-éducatives excluant la privation de liberté, En collaboration avec l'institut pour les enfants et les adolescent de l'Uruguay (INAU) et le Département de Justice.*



- **Par le biais de ses nombreux programmes et services de réintégration pour adolescents et leurs familles situées dans plusieurs quartiers à haut risque de Mexico City, Reintegra (membre associé à DEI au Mexique), a travaillé avec 9000 jeunes en 2010** en les aidant à intégrer pour 65 % d'entre eux des activités éducatives et 11,5 % des activités professionnelles. Les centres de prévention de la communauté Reintegra se concentrent sur des espaces positifs, alternatifs pour les adolescents à risques. Ces programmes sont axés sur le développement humain, l'éducation, la culture l'art et le divertissement, ils apportent également un soutien psychologique. En 2010, Reintegra a également poursuivi ses trois programmes s'adressant aux adolescents en conflit avec la loi : assistance lors des procédures judiciaires, des opportunités socio-éducatives lors de la liberté conditionnelle et des formations pour les directeurs et les employés des centres de traitement. De plus, en collaboration avec Telmex, Reintegra a soutenu un programme qui apporte une caution aux mineurs détenus pour des infractions mineures.  
Site Internet : [www.reintegra.org.mx](http://www.reintegra.org.mx)

### 3. Asie et Pacifique

- **DEI-Australie a poursuivi ses campagnes liées à la justice pour mineurs et contre le travail des enfants, l'exploitation sexuelle des enfants et d'autres formes de violences et d'exploitations.** DEI-Australie a également poursuivi ses activités au Réseau international de justice pour mineurs, au Parti national du travail (qui cherche à développer le programme national d'Australie pour arrêter l'exploitation sexuelle et commerciale des enfants), au réseau australien du travail des enfants et à plusieurs forums consultatifs des droits de l'homme avec le gouvernement national et d'autres ONG.  
Site Internet : [www.dci-au.org](http://www.dci-au.org)

- **SPARC (membre associé de DEI au Pakistan) a fait face aux inondations exceptionnelles qui ont touché le Pakistan par le biais d'actions de secours immédiates et en établissant 28 espaces pour aider les enfants dans quatre régions**, ainsi qu'en organisant une conférence nationale « Les effets des inondations et les conséquences pour les enfants : aller de l'avant » en novembre. En collaboration avec plusieurs organismes gouvernementaux, SPARC a poursuivi son travail de réforme de la loi portant sur les droits des enfants et a lancé une campagne lettre/carte postale adressée au Premier ministre du Pakistan pour l'approbation de la Charte relative à la loi sur les droits des enfants, le projet de loi sur la protection de l'enfance (l'amendement de la loi pénale), la loi sur la limitation du mariage des enfants (amendement) et le projet de loi NCRC. Suite à des lettres envoyées par SPARC au chef de la justice de la haute cour de Sindh concernant de jeunes indiens arrêtés et détenus au Pakistan, les deux jeunes ont été libérés et rapatriés. 690 travailleurs asservis ont été libérés suite à 34 dossiers suivis par SPARC. Par ailleurs SPARC a assuré la formation de nombreux officiers de police, des responsables de l'administration pénitentiaire et des inspecteurs du travail. Elle a inauguré son bureau dans la province de Balochistan en mars avec la consultation sur l'état des droits des enfants dans cette région et a été nommée membre de la Protection de l'enfance KP et de la Commission du bien-être par l'Assemblée de la province.  
Site Internet : [www.sparcpk.org](http://www.sparcpk.org)



*SPARC a lancé une campagne de lettre/Cartes, adressée au Premier Ministre du Pakistan, pour l'approbation de la Charte sur les Droits de l'enfant,*



#### 4. Europe

- **DEI-Albanie (CRCA) a collaboré avec UNICEF et le gouvernement albanais pour le lancement d'une campagne de sensibilisation chez les enfants et les adultes au profit de « Alo 116 »** une ligne d'aide téléphonique gratuite pour la communication des violations des droits des enfants en Albanie. Des écoles et des ONG travaillant pour la protection des droits de l'homme ont participé à cette campagne avec des supports imprimés et électroniques. Cette campagne a également vu la diffusion de plusieurs spots télévisés et la distribution de 7000 prospectus et 1500 affiches.

Site Internet : [www.crca.org](http://www.crca.org)



*DEI-Albanie (CRCA) a collaboré avec UNICEF et le Gouvernement Albanais pour le lancement de la campagne entre adultes et enfants sur les bénéfices d'Alo 116, "une ligne téléphonique gratuite pour reporter les violations des droits de l'enfant"*

- **DEI-Belgique a élaboré, produit et publié des « outils pédagogiques » sur les droits des enfants.** C'est une étape du projet démarré en 2008 qui prévoit d'élaborer au moins dix de ces outils par an dans le but d'aider les adultes à expliquer aux enfants les principaux problèmes liés aux droits des enfants et de favoriser la discussion et le débat. Depuis 2008, 30 modules ont été produits et ont été distribués à diverses occasions et sont disponibles sur le site Internet de DEI-Belgique. Parmi les autres nouvelles, DEI-Belgique a co-organisé un voyage d'étude de plusieurs villes en juin pour des professionnels belges des droits des enfants avec la rencontre de plusieurs organisations gouvernementales et non-gouvernementales, des experts et des institutions travaillant à la fois au niveau international et européen. De plus, en juin, DEI-Belgique est intervenue au cours d'un événement parallèle organisé par le Rapporteur spécial sur le droit à l'éducation et a parlé du droit des enfants immigrés d'être à l'école.

Site Internet : [www.dei-belgique.be](http://www.dei-belgique.be)



*Un des "outils pédagogiques" publié par DEI- Belgique en 2010, parti d'un projet qui a commencé en 2008, pour aider les adultes à expliquer aux enfants les principaux problèmes liés aux droits et générer des discussions et débats.*

- **DEI-France a réalisé un certain nombre d'initiatives visant à influencer le Gouvernement français au respect des droits des enfants.** Elle a consulté le groupe parlementaire UMP ( Mouvement Populaire) concernant le projet d'élaboration d'un Code pénal pour mineurs. Avec d'autres parlementaires, elle a discuté des réformes législatives supplémentaires relatives aux droits des enfants, plus particulièrement le projet de loi des « Défenseurs de droit » et l'accord entre la France et la Roumanie sur les enfants séparés de leur famille. DEI-France a également participé aux « États généraux pour l'enfance » qui, conjointement avec 80 autres organisations, a élaboré une liste des demandes faites au gouvernement en relation avec les droits des enfants.

Site Internet : [www.dei-france.org](http://www.dei-france.org)

- **DEI-Italie reste très concernée par le problème des enfants migrants et met en œuvre différents projets dans ce domaine. Un de ces projets s'appelle « Contextus »** ([www.contextus.org](http://www.contextus.org)), pour lequel DEI-Italie est le coordinateur. Ce projet fournit une formation et des informations aux employés des centres d'accueil des demandeurs d'asile et aux personnes travaillant dans la région. DEI-Italie a créé un centre de ressources en ligne où une grande partie des informations est disponible. Un autre projet (réalisé en collaboration avec la Belgique, l'Irlande, l'Allemagne, la Suède et les Pays-Bas) appelé « Principales règles à l'attention des tuteurs: mettre fin aux lacunes en matière de protection » est mis en oeuvre. Il s'agit





d'une initiative européenne pour renforcer la protection des mineurs non-accompagnés.  
Site Internet : [www.defenceforchildren.it](http://www.defenceforchildren.it)



*DEI Italie est coordinateur de "Contextus", un projet qui donne des formations et information aux employés des centres accueillant des demandeurs d'asile et aux individus travaillant dans la région.*

- **DEI-Pays-Bas (ECPAT) a participé au projet européen cité ci-dessus « Principales règles à l'attention des gardiens : mettre fin aux lacunes en matière de protection »** qui vise à étudier l'état des enfants séparés de leur famille dans chacun des pays participants et de développer des règles fondamentales axées sur les compétences des gardiens : celles basées sur les perspectives des enfants séparés de leur famille concernant le respect de leurs droits conformément aux directives CDE et européennes. D'autres projets continuent de promouvoir et de défendre les droits des enfants en conflit avec les lois sur l'immigration et DEI-Pays-Bas continue à être un partenaire de ECPAT ( Lutte contre la prostitution des enfants, à la pornographie et au trafic des enfants à des fins d'exploitation sexuelle) pour lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants. DEI-Pays-Bas a présenté un projet appelé « Pouvoir des filles » au Ministère hollandais des Affaires Étrangères axé sur l'égalité des sexes et chances pour les filles et les jeunes femmes. Le projet concerne cinq sections DEI en Afrique : Sierra Leone, Benin, Ghana, Togo et Liberia, toutes font partie des pays prioritaires pour le Gouvernement hollandais.

Site Internet : <http://www.defenceforchildren.nl/>

- **DEI-Slovaquie continue d'apporter un soutien psychologique et un climat favorable grâce à un centre de ressources et d'activités pour les enfants et les adolescents** appelé MIXKLUB et un autre destiné aux parents et aux familles appelé MIXACIK. Tout au long de 2010, DEI-Slovaquie a travaillé avec 50 enfants âgés de moins de six ans et 150 enfants âgés de 6 à 18 ans. Elle a également travaillé avec plus de 90 parents et moniteurs. DEI-Slovaquie a également offert son conseil aux familles ayant des enfants souffrant d'hyperactivité avec déficit de l'attention et troubles déficitaires de l'attention, en offrant à la fois des services de soutien à long terme et à court terme. De plus, DEI-Slovaquie a formé des médecins et du personnel soignant sur comment guider les familles en deuil suite à la perte ou d'une maladie grave d'un enfant en publiant des brochures sur ce sujet et en menant une campagne sur la prévention des blessures causées aux enfants.

- **DEI-Suisse a achevé son « Programme sur la justice pour mineurs en Suisse : juillet 2008-octobre 2010 »**. Ce programme réalisé sur deux ans en collaboration avec DEI-SI a examiné systématiquement l'état de la justice pour mineurs en Suisse en effectuant une étude qui a été publiée régulièrement dans le Bulletin suisse sur les droits des enfants. Ses résultats ont été publiés dans le volume 14 dans les Cahiers des droits de l'enfant sous le titre " Droits des enfants dans le système de justice pour mineurs en Suisse" et sera actualisé lorsque la Suisse fera son propre rapport et le soumettra pour étude au Comité.

Site Internet : [www.dei.ch](http://www.dei.ch)

## 5. Au Moyen-Orient

- **DEI-Palestine a mis en place deux nouveaux programmes : le Programme portant sur la responsabilité et le travail légal et le Programme de protection et de mobilisation de la communauté qui coordonne de manière plus approfondie les fondamentaux de DEI-Palestine** : la protection des enfants conjointement avec les organisations basées dans les communautés, la représentation légale des enfants palestiniens détenus dans les prisons israéliennes et la défense des droits des enfants dans ces deux domaines. DEI-Palestine a fourni une représentation juridique et des consultations pour de nombreux enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes de violations de droit à la fois dans les tribunaux israéliens et palestiniens. Ils ont contrôlé et documenté leurs dossiers en y incluant plusieurs soumissions aux Nations Unies. Elle a contribué renforcer les capacités des palestiniens à appliquer la loi. Elle a également publié un manuel sur les enfants



dans les conflits armés et a dirigé de nombreux ateliers pour les familles et les jeunes sur les droits des enfants. DEI-Palestine a également accueilli et co-organisé la conférence internationale DEI sur la participation et la protection des enfants intitulée "Environnement protecteur - participation active" en novembre. Elle a adopté une méthode de collecte de données dirigée par les enfants qu'elle va continuer d'implanter en 2011. Elle a renforcé son travail avec d'autres organisations liées aux droits de l'homme par le biais du Conseil palestinien des droits de l'homme et elle a été sélectionnée comme membre du Comité national pour les enfants en conflit avec la loi.

Site Internet : [www.dci-palestine.org](http://www.dci-palestine.org)



*En Novembre, DEI Palestine a accueilli et co organisé la Conférence Internationale sur la Participation et la protection des Enfants intitulé: "Environnement Protectif- Active Participation"*

- **DEI-Israël a travaillé sur le suivi de la Mission d'établissement des faits des Nations Unies relatifs au conflit dans la bande de Gaza.** DEI-Israël a également travaillé sans relâche pour augmenter la responsabilité des militaires israéliens au sujet des violences faites aux enfants. Son travail consiste à contacter les autorités militaires à chaque fois qu'un enfant palestinien est tué par un soldat israélien et demande qu'une enquête soit ouverte. Par ailleurs, DEI-Israël dirige une hotline d'aide aux enfants destinée aux parents, aux enseignants et aux enfants, elle dirige un programme d'assistance pour les enfants israélien en attente d'un procès, elle participe à un forum sur la sécurité sur Internet et est un membre du Forum des droits des prisonniers composé de 8-9 ONG travaillant sur différents problèmes liés au données des enfants en prison.

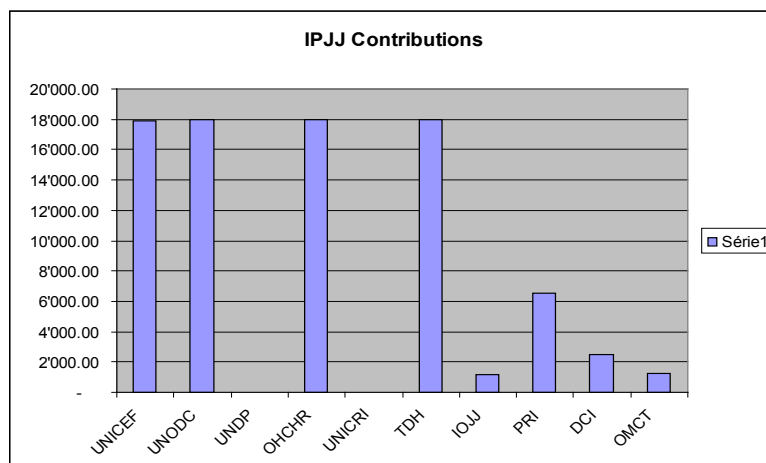
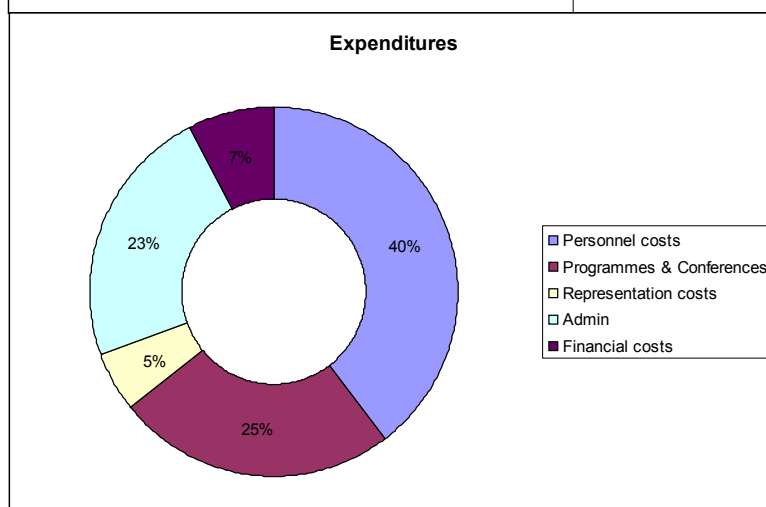
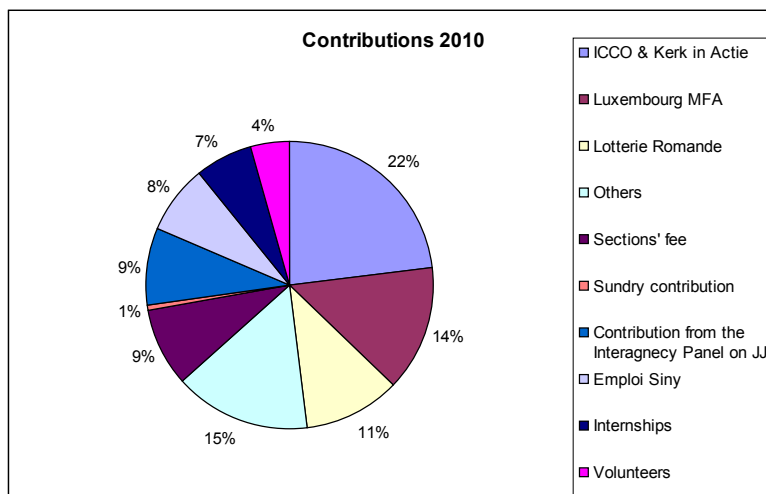


## IX. APERÇU DES SOURCES DE FINANCEMENTS DE DEI- IS EN 2010

Tout au long de 2010, les organisations suivantes ont continué de financer les activités de DEI :

ICCO/Kerkinactie, Le Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg, et la Loterie Romande, pour le Plan stratégique d'action de DEI sur la justice juvénile;

UNODC, UNICEF, OHCHR, UNDP, Terre des Hommes, PRI, OMCT, et IOJJ pour le fonctionnement d'un secrétariat permanent pour le Groupe interinstitutions sur la justice pour mineurs et toutes les sections nationales qui ont versé des frais d'adhésion pour soutenir le secrétariat international.

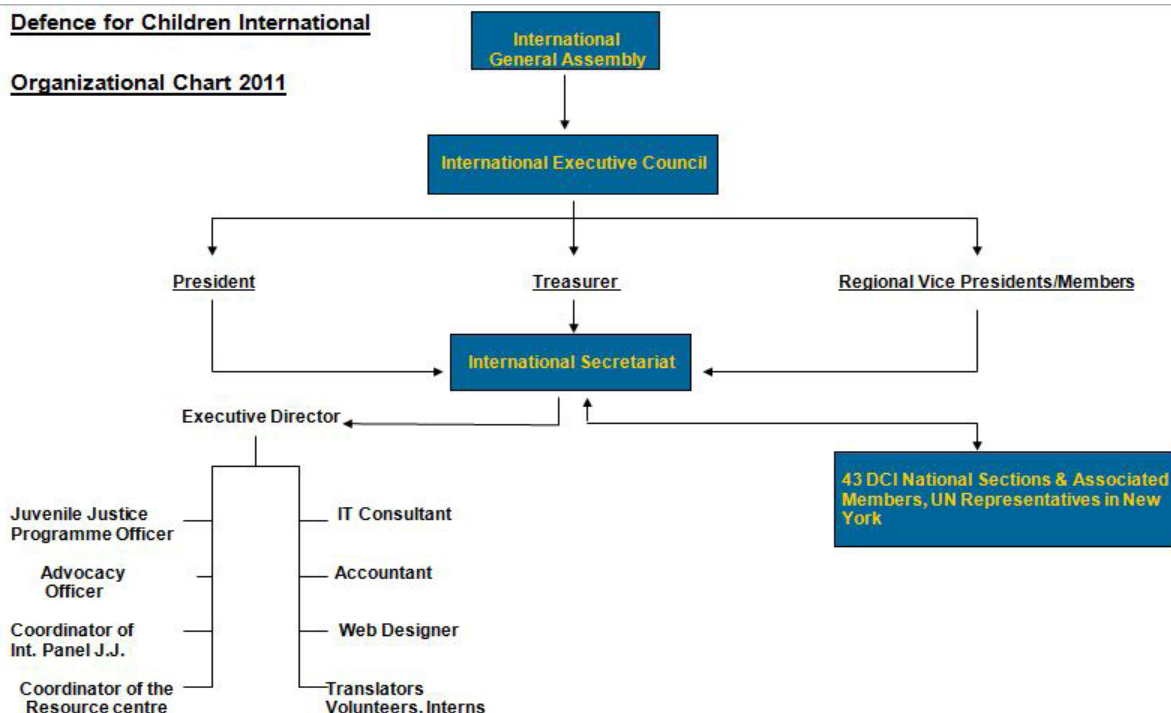




## X. EMPLOYÉS DE DEI-IS ET CONSEIL EXÉCUTIF INTERNATIONAL 2010

Defence for Children International

Organizational Chart 2011



### 1. Employés de DCI-IS

Directeur général : Ileana Bello

Chargée du programme de justice pour mineurs : Anna Volz

Chargé de Plaidoyer: Aisha Rahamatali

Chargée de la communication : Robin Myers

Coordinateurs du secrétariat IPJJ : Davinia Ovet Bondi and Séverine Joliat

Coordinateur du centre de ressources : Camille Kryspin

Stagiaires et volontaires : Vincent Arah, Cristina Barcenás López, Anne Laure Bornand, Kate Bertino, Mercedes Carnerero Rodriguez, David Safdié, and Kate Stevenson

Le travail de DCI-IS est également soutenu par un réseau de traducteurs volontaires.

### 2. Membres du Conseil exécutif international (CEI)

Présidents : Rifat Odeh Kassis

Trésorier : Benoit Van Keirsbilck

Vice-président, Afrique : Abdul Manaff Kemokai

Vice-président, Amériques : Marcos Guillén

Vice-président, Europe : Jean-Luc Rongé

Vice-président Asie, Pacifique et Moyen-Orient : Rifat Odeh Kassis

Membre : Laurencio Akohin

Membre : Juan Pedro Fumeiro

L'CEI se réunit au moins deux fois par an. En 2010, ses sessions se sont dans un premier temps tenues à Genève en janvier, puis à Bethlehem, en Palestine en novembre.





## Defence for Children International (DCI)

International Secretariat  
Rue de Varembe 1  
Case Postale 88  
CH-1211, Geneva 20  
Switzerland

Tel: +41 22 734 05 58

Fax: +41 22 740 11 45

[info@dci-is.org](mailto:info@dci-is.org)

[www.defenceforchildren.org](http://www.defenceforchildren.org)